



Monsieur Yannick HAURY

Assemblée nationale,

126 Rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP

Monsieur le député,

A l'image de la quasi-totalité de vos amis députés élus, vous avez élu par moins de 2 électeurs sur dix (16,55%) Nous n'avons pas fait campagne pour La République En Marche dont les points forts du programme économique étaient bien en deçà ce que nous devons mettre en œuvre pour redresser la France. Nombre des mesures proposées ayant, au fil de la campagne législatives été modifiées pour perdre toute leur pertinence. Le positionnement du Président Macron sur les questions sociétales était contraire à la morale chrétienne.

Contrairement à la publicité outrageuse qui en a été faite, le projet de loi « rétablissant la confiance dans l'action publique » est une législation spectacle qui ne fait pas progresser la démocratie.

Et nous prenons à notre compte le propos de Anne-Marie Le Pourhiet, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel et professeur à l'université de Rennes-I, quand elle écrit :

« Le projet de loi «rétablissant la confiance dans l'action publique», dont l'intitulé est bien présomptueux au regard du contenu, s'inscrit dans la législation spectacle consistant à réagir aux faits divers et aux supposées «émotions» de l'opinion publique par l'annonce urgente, à grand bruit médiatique, d'un texte censé éradiquer le mal de notre société. »

Hormis ces réformes constitutionnelles, les nouvelles règles annoncées reposent sur une analyse superficielle et partielle des maux de notre société. Il s'agit d'un banal «plan com» reposant sur un antiparlementarisme d'inspiration populiste supposant qu'il existerait d'un côté une société civile vertueuse et de l'autre une société politique par essence malhonnête.

L'on propose donc d'abord d'interdire à un parlementaire de recruter des assistants dans sa «parenté». Il n'est pas certain que l'intérêt général gagne quoi que ce soit à ce gadget.

Dans un régime de souveraineté nationale, chaque député ou sénateur représente en principe la nation française tout entière et non pas sa seule circonscription. Est-il admissible que des lobbies catégoriels quels qu'ils soient (locaux, économiques, sociaux, professionnels, sociétaux, etc.) déposent au Parlement des propositions de loi et des amendements entièrement rédigés, comportant même le nom du rapporteur chargé de les défendre, par l'entremise de députés ou sénateurs complaisants qui n'ont parfois même pas lu ce qu'ils signent?

Là se trouve le vrai scandale républicain, lorsque le personnel public et politique néglige l'intérêt général et national pour la promotion d'intérêts privés et catégoriels en échange de voix quand ce n'est pas d'autres gratifications.

Il n'est pas nécessaire qu'un député exerce lui-même une activité parallèle pour menacer l'impartialité de son mandat, il suffit qu'il cède aux pressions d'un lobby externe. La loi Sapin du 9 décembre 2016 et

son récent décret d'application tentent bien d'encadrer le fléau du lobbying, mais reposent sur un illusoire système de déclaration.

Deux contradictions majeures sautent aux yeux dans les choix annoncés.

- D'une part, l'appel massif dont se félicite le nouveau président de la République à des personnes «issues de la société civile», le plus souvent à des entrepreneurs (exerçant notamment des activités de conseil) ou des responsables associatifs, aboutit à confier directement les fonctions et mandats publics aux représentants d'intérêts catégoriels, au mépris de la moralisation annoncée. Dans des ministères fonctionnant en grande partie sur l'allocation d'aides, de subventions, de contrats et autorisations divers, de tels choix sont particulièrement risqués, le passé en fournit de tristes exemples. L'introduction de cette même «société civile» au sein du Parlement ne risque pas non plus d'y réduire l'opportunisme prédateur, tant s'en faut.
- D'autre part, s'il est prudent d'interdire les prêts des banques étrangères aux partis politiques, il eût aussi fallu imposer la publication des noms, des fonctions et des montants des donateurs français et étrangers aux partis comme aux candidats, afin que les citoyens sachent envers qui nos gouvernants sont redevables. Là se trouverait le progrès réel de la transparence.

Ne perdons pas de vue la vérité sociologique : les décideurs politiques sont toujours issus de la société civile où ils sont nés et ont été éduqués de telle sorte que nos représentants ne sont pas différents de ce que nous sommes. Nous avons les élus que nous méritons. La corruption est un rapport bilatéral supposant un corrompu dans la société politique mais aussi un corrupteur dans la société civile. »

Plusieurs mesures que le Président Macron envisage de vous soumettre ne sont pas sans nous préoccuper car elles sont contraires à la politique familiale que nous souhaitons. Les familles sont le socle sur lequel l'avenir humain et économique d'un pays peut se bâtir, de manière pérenne et même prospère. Quand la famille va bien, la nation entière se porte mieux.

Trois séries de mesures envisagées nous préoccupent :

- 1- La réforme de la fiscalité : La première erreur de MACRON est de vouloir faire supporter la collecte de l'impôt sur une frange de plus en plus réduite de la population.
 - a. En transformant l'ISF sans le faire disparaître, (pour ne pas déplaire à une grande majorité des élus LREM qui ne sont que du recyclage d'anciens socialistes opportunistes), la réforme pèsera au maximum sur le patrimoine des familles et favorisera la spéculation mobilière.
 - b. En préférant agir sur le taux de CSG pour généraliser l'assurance chômage, pour remplacer la taxe d'habitation et pour financer le programme santé, ce sont encore, les familles qui ne bénéficieront pas d'abattement proportionnel à leurs charges familiales et les retraités qui n'auront aucune possibilité de compenser l'augmentation de la CSG.
 - c. En différant pour un motif purement stratégique le prélèvement de l'impôt à la source (crainte du manque de lisibilité de l'amélioration du pouvoir d'achat par le truchement de la suppression de la cotisation chômage en contrepartie de l'augmentation de la CSG) le Président Macron revient sur sa promesse de supprimer le prélèvement à la source. Le vrai motif du report est que le processus d'individualisation de tous les prélèvements sociaux ne pourra être mis en place avant 2019. Cette individualisation de la fiscalité est un coup bas porté à la politique familiale (suppression de la notion « foyer fiscal » et donc du quotient familial)
- 2- La consolidation des mesures sociétales prises par le Président : il s'agit de tous les sujets sensibles, PMA, GPA, marchandisation des ovocytes, sur lesquels nous aurions pu attendre de la part du Président Macron au minimum un moratoire pour se consacrer entièrement au redressement économique de la France.
- 3- La stratégie du Ministre de l'Éducation ne nous convainc pas totalement même si ces intentions vont dans le bon sens. Il a déclaré que les réformes du précédent mandat

présidentiel étaient mauvaises, mais dans le même temps, il considère qu'il appartiendra aux élus locaux et aux établissements scolaires de revenir ou non sur les réformes. Cette façon de faire ne pourra qu'engendrer de nouveaux désordres et ne sera en aucun cas réparatrice des dégâts causés.

La seule évocation de ces trois mesures doit vous permettre de mieux comprendre que nous attendons de votre part que vous accomplissiez votre mission avec un réel souci de l'intérêt général. Nous attendons que vous soyez vigilant pour ne pas vous faire imposer des propositions des lobbies de toutes catégories qui sont très proches des nouveaux élus issus de la société civile qui dans leur activité professionnelle étaient acteurs de ces mêmes lobbies

Toutefois, nous demeurons confiants car localement dans la gestion de votre commune nos amis bréviinois apprécient votre capacité d'écoute et votre modération. Nous serons disponibles à chaque fois que vous nous solliciterez pour connaître nos positions, nos convictions et nos engagements sur les sujets qui sont au cœur de notre engagement et des préoccupations des familles.

Présentes sur tout le territoire français, y compris dans les DOM-TOM, les Associations Familiales Catholiques représentent 30 000 familles adhérentes, réparties dans près de 350 AFC locales et 74 fédérations départementales. Elles militent pour la promotion de la famille durable soutenue par une politique familiale ambitieuse, la mise en place d'une écologie de l'Homme appuyée sur une réflexion éthique et anthropologique et la préparation de l'avenir de notre pays notamment par la rénovation du sens de l'éducation.

Vous remerciant de l'attention que vous nous avez portée, recevez, Monsieur le Député en nos respectueuses salutations

Le Président de l'AFC du Pays de Retz